



**PREFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°85-2025-224

PUBLIÉ LE 17 DÉCEMBRE 2025

Sommaire

Sous-Préfecture de Fontenay-le-Comte /

85-2025-12-16-00002 - Arrêté n° 25/SPF/32 portant autorisation de surveillance et de gardiennage sur la voie publique à l'occasion du marché de Noël de Fontenay-le-Comte. (3 pages)

Page 3

Sous-Préfecture de Fontenay-le-Comte

85-2025-12-16-00002

Arrêté n° 25/SPF/32 portant autorisation de surveillance et de gardiennage sur la voie publique à l'occasion du marché de Noël de Fontenay-le-Comte.



**Arrêté n°25/SPF/32
portant autorisation de surveillance et de gardiennage sur la voie publique à
l'occasion du marché de Noël de Fontenay-le-Comte**

**Le préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,**

Vu le livre VI du Code de la sécurité intérieure « Activités privées de sécurité », et notamment son article L613-1 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret du président de la République du 3 novembre 2021 nommant Monsieur Gérard GAVORY, préfet de la Vendée ;

Vu le décret du président de la République du 7 août 2024 portant nomination de Monsieur Christophe PÉCATE, en qualité de sous-préfet de Fontenay-le-Comte ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2025-DCL-BCI-641 du 9 septembre 2025 portant délégation de signature à Monsieur Christophe PÉCATE, sous-préfet de Fontenay-le-Comte ;

Vu l'autorisation d'exercer n°AUT-085-2113-04-02-20140379076 délivrée par le conseil national des activités privées de sécurité à la société dénommée « Ouest Sécurité », RCS 800 414 997, sise 60 boulevard des Etats-Unis – 85000 La Roche-sur-Yon, représentée par Monsieur Matthieu SCHWARZ (agrément dirigeant : AGD-085-2029-05-03-20240209059), et ayant pour activités la surveillance et le gardiennage ;

Vu l'arrêté municipal de la ville de Fontenay-le-Comte n° A 2025-1833 en date du 8 décembre 2025 portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement ;

Vu la demande d'autorisation pour des missions de surveillance et de gardiennage sur la voie publique, déposée le 21 novembre 2025 par la société « Ouest Sécurité », dans le cadre du Marché de Noël de Fontenay-le-Comte du 19 au 21 décembre 2025 ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité de la manifestation,

Arrête

Article 1 : La société dénommée « Ouest Sécurité », RCS 800 414 997, sise 60 boulevard des Etats-Unis – 85000 La Roche-sur-Yon, représentée par Monsieur Matthieu SCHWARZ, est autorisée à assurer la surveillance et le gardiennage sur la voie publique, dans le cadre du marché de Noël de Fontenay-le-Comte du 17 au 22 décembre 2025 :

16, quai Victor Hugo
CS 70009
85201 FONTENAY-LE-COMTE CEDEX
Tél : 02 72 78 50 26 – Mail : sp-fontenay-le-comte@vendee.gouv.fr

1/3

• Sur le périmètre suivant :

- Quai Poey d'Avant ;
- Rue du Port ;
- Passage du Commerce ;
- Place de Verdun ;
- Rue de la Marne ;
- Place de la Bascule ;
- Avenue du Général de Gaulle, pour la portion comprise entre le rond-point à l'angle de la Rue Gérard Guérin et le boulevard du Chail ;
- Boulevard du Chail, pour la portion comprise de l'Avenue du Général de Gaulle et le rond-point de Palatine.

• Aux dates et horaires suivants :

- du 17 au 18 décembre 2025, de 18h00 à 8h00 → 1 agent de sécurité
- du 18 au 19 décembre 2025, de 18h00 à 8h00 → 1 agent de sécurité
- le 19 décembre 2025, de 16h30 à 21h00 → 7 agents de sécurité
- du 19 au 20 décembre 2025, de 21h00 à 9h00 → 1 agent de sécurité
- le 20 décembre 2025, de 10h00 à 14h00 → 6 agents de sécurité
- le 20 décembre 2025, de 14h00 à 21h00 → 8 agents de sécurité
- du 20 au 21 décembre 2025, de 21h00 à 9h00 → 1 agent de sécurité
- le 21 décembre 2025, de 10h00 à 14h00 → 8 agents de sécurité
- le 21 décembre 2025, de 14h00 à 20h00 → 10 agents de sécurité
- le 21 décembre 2025, de 20h00 à 21h00 → 3 agents de sécurité
- du 21 au 22 décembre 2025, de 20h00 à 8h00 → 1 agent de sécurité

Article 2 : La mission de surveillance et de gardiennage sur la voie publique sera exercée par les agents de sécurité, ci-dessous :

- David PERUSSE (n° carte professionnelle : 085-2029-12-27-20240151513)
- Noel BEKEP (n° carte professionnelle : 085-2030-06-12-20250970200)
- Thomas JAULIN (n° carte professionnelle : 085-2027-06-17-20220402067)
- Tanguy MARTINEAU (n° carte professionnelle : 085-2026-10-01-20210704522)
- Sylvain PIRON (n° carte professionnelle : 085-2029-12-27-20240119694)
- Mouhcine ZOUTINE (n° carte professionnelle : 085-2027-02-15-20220801577)
- Matis POINT (n° carte professionnelle : 079-2026-04-13-20210748926)
- Jérémy JONDA (n° carte professionnelle : 085-2026-03-10-20210509775)
- Jean-Jacques TILLY (n° carte professionnelle : 085-2030-02-03-20250970156)
- Florian HERVOUET (n° carte professionnelle : 085-2029-05-02-20240894169)
- Essonenam POULI (n° carte professionnelle : 085-2030-01-29-20250696367)
- Cyrille GUILBAUD (n° carte professionnelle : 085-2029-01-30-20240367725)
- Tsi VA (n° carte professionnelle : 085-2030-11-12-20250986850)
- Ugo MICHEL (n° carte professionnelle : 079-2030-11-18-20250986815)

Article 3 : Les agents de sécurité visés à l'article 2 ne pourront pas être armés.

Article 4 : Le bénéficiaire de la présente autorisation s'engage à respecter les prescriptions du Code de la sécurité intérieure.

Article 5 : La présente autorisation, précaire et révocable à tout moment, prendra fin à l'expiration de la mission.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette – BP 24111 – 44 041 Nantes Cedex 01) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à l'adresse <https://www.telerecours.fr>.

Article 7 : Le sous-préfet de Fontenay-le-Comte, la colonelle commandant le groupement de Gendarmerie de Vendée et le maire de Fontenay-le-Comte sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée, et dont une copie leur sera transmise ainsi qu'à la société « Ouest Sécurité ».

Fait à Fontenay-le-Comte, le 16 décembre 2025.

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Fontenay-le-Comte



Christophe PÉCATE